



PRÉFÈTE
DU BAS-RHIN

Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 24 février 2020

Cités éducatives : 1 500 000€ bénéficieront aux cités éducatives mises en place dans les quartiers prioritaires du Bas-Rhin

L'État accompagnera avec 1 500 000 € les Cités éducatives mises en place dans les quartiers prioritaires du Bas-Rhin pour la période 2020-2022. Depuis la rentrée, des projets ont été lancés au sein des quartiers prioritaires Neuhof-Meinau et l'Elsau à Strasbourg. Au niveau national, 100 millions d'euros sont mobilisés pour les Cités éducatives d'ici à 2022, pour la réussite des jeunes de 0 à 25 ans qui grandissent dans ces quartiers. Ce sont les enveloppes budgétaires dévoilées par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement. Ces montants en font le programme le plus ambitieux en matière de politique envers les quartiers prioritaires depuis le lancement des programmes de rénovation urbaine en 2003 et 2014.

Dans le Bas-Rhin, depuis la rentrée 2019, la ville de Strasbourg a déjà mis en place de telles Cités éducatives pour fédérer tous les acteurs actifs dans le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles), pour accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. **Les moyens financiers supplémentaires** annoncés renforceront la dynamique qui s'observe déjà sur le terrain. **Au total, les Cités éducatives du département bénéficieront d'un budget de 500 000 euros par an sur 3 ans. Pour l'ensemble de la région Grand Est, ce sont 5 406 000 millions d'euros dont bénéficie la région.**

Ces moyens permettront de financer des actions concrètes, pour conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative dans les quartiers, et ouvrir le champ des possibles aux enfants et aux jeunes. Ces plans d'actions seront déployés en partenariat avec les collectivités, l'État et les associations.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin

Au niveau national, après un fonds d'amorçage de 8 millions d'euros en 2019, le ministère de la ville déléguera dès 2020 et pendant trois ans aux préfets près de 30 millions d'euros par an pour les 80 Cités éducatives pour alimenter les plans d'actions.

L'ambition des Cités éducatives

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville font face à de forts enjeux économiques et sociaux avec un taux de pauvreté de 40 % en moyenne et un chômage deux fois et demi supérieur au reste du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement veut agir à la racine par l'éducation et le soutien à la parentalité. C'est le sens de la politique menée depuis son installation avec le dédoublement des classes de CP et de CE1, les «devoirs faits», le «plan mercredi» ou encore les plus de 30 000 stages pour les élèves de troisième des quartiers proposés dans différentes institutions et entreprises.

Cependant, même mobilisé dès le plus jeune âge avec l'obligation de scolarité à 3 ans, le cadre scolaire ne peut à lui seul compenser un environnement familial et social défavorisé.

À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut ainsi fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux.



Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67

Facebook : @PrefetGrandEstBasRhin